



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aménagement et protection

Question écrite n° 26835

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le danger que représentent pour les animaux sauvages les voies d'eau artificielles et certains cours d'eau dont les berges sont protégées. En effet, ces derniers (chevreuils, cerfs, biches, sangliers) se trouvent piégés dans ces poches d'eau et finissent par périr noyés par hydrocution ou par épuisement. Ces accidents touchent particulièrement le département des Ardennes et contribuent à modifier de façon non négligeable la dynamique des populations animales et l'équilibre cynégétique tout en présentant des dangers pour la pollution des eaux. Elle lui demande par conséquent quelles mesures sont envisagées afin de prendre en compte, dans les études d'impact sur la réalisation de nouveaux canaux, ce facteur souvent méconnu.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux études d'impact concernant les canaux. Comme toutes les infrastructures linéaires, les canaux constituent un obstacle aux déplacements des animaux sauvages, d'autant que les berges, surtout les ouvrages les plus anciens, ne sont pas conçues pour favoriser la sortie de l'eau des animaux. Cette question est une de celles traitées dans l'étude d'impact des projets de réalisation de canaux. Cette étude doit analyser les déplacements des animaux dans l'état initial du site et de son environnement et des mesures pour recréer des circulations doivent être prévues au titre des actions en vue de supprimer, réduire ou compenser ces impacts sur la faune sauvage. Il convient toutefois de noter que les études d'impact ne sont en général associées qu'à la construction de nouvelles infra-structures ou à des travaux importants pour leur mise à un gabarit permettant d'améliorer leur fonctionnement.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26835

Rubrique : Cours d'eau, étangs et lacs

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7940

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5113